

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

▭ ECRET N° 75/330 du 15/7/75

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution ;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite
Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de
Chancellerie ;

▭ ECRETE :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

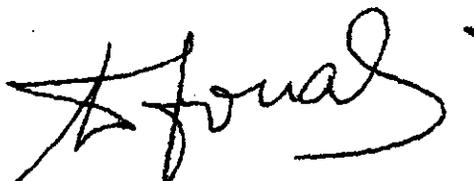
AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur BOUMBOU Jean-Pierre, Secrétaire Général à la Présidence de la République -
BRAZZAVILLE.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du
31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 15 juillet 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-